



Garde d'enfant de 6mois jugement

Par **spedeologue**, le **23/07/2013 à 12:43**

rebonjour mme doit faire une requette au juge des affaire familiale peu elle materdir daprocher le logemen pour voir mon fils en sachan que je ne represent pa de danger et de voir mon fils le mercredi et un weken sure deu et pendan les vacance scolair jai deja la garde dun jugemen dune premier ranconte depuis 3ans qui se pas bien et doige attendre le jugemen pour une eventuelle pention alimentair cordiallemen merci

Par **Marion3**, le **23/07/2013 à 18:18**

Bonjour,

Difficile de vous comprendre...

Dans la mesure où vous n'êtes pas marié avec la mère de votre enfant, elle peut faire ce qu'elle veut.

Quant à une pension alimentaire, tant qu'il n'y a pas eu de jugement, vous n'avez aucune obligation de verser quoique ce soit à la mère.

Cdt